

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

**Présents :** Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Annie DAROT, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Eric HERVE, Erwan MARIE, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

**Représentés :** Charlotte GESLAIN par Régis CHAMPAGNE  
Valérie DOARE par Serge CHEVALIER  
Estelle GUIBERT par Flore HUGUERRE  
Laurent MOUSSET par Thierry ORVEILLON  
Philippe MARTINEAU par Jean Paul LEROY

**Absents excusés :** Thaïs FOUCRIT, Bernard KODRIC, Céline TAILLARD, Jean-Yves LACROIX

**Secrétaire :** Laurent FRANKOWSKI

*Réf : MB*

-----

**ORDRE DU JOUR**

1. Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin ;
2. Point sur l'avancement de l'étude urbaine ;
3. Acquisition de biens appartenant à l'Union Paroissiale des Familles de Trigavou ;
4. Lotissement de la Ville Even :
  - Marché de travaux : calendrier opérationnel ;
  - HLM La Rance : convention de réalisation de 6 logements sociaux locatifs ;
  - SDE : Effacement réseaux BT/Infrastructure télécommunication ;
5. Aménagement de la rue de Gervily : Retour sur la réunion de lancement et l'atelier participatif ;
6. Aménagement d'une voie douce route de Langrolay :
  - Attributions de subventions ;
  - Calendrier des travaux ;
  - Déplacement de la limite d'agglomération ;
7. Route de Dinard : déplacement de la limite d'agglomération ;
8. Médiathèque :
  - Reprise de la demande de subvention pour les extensions d'horaires ;
  - Avenant n° 3 GOBIN ;
9. Marché de voirie 2020 : avenant n°1 et complément de délibération ;

10. Programme de voirie 2021 ;
11. Abandon d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Rue Léon Pépin secteur N°190-A1 ;
12. Calendrier du déconfinement et utilisation des salles communales ;
13. Modification du tableau des effectifs ;
14. Ratios promus-promouvables 2021 ;
15. Recrutement d'agents vacataires ;
16. Recrutement d'agents pour exercer une fonction à titre d'activité accessoire ;
17. Point sur les travaux ;
18. Dinan Agglomération : Politique enfance jeunesse à l'échelle de Rance Frémur ;
19. Questions diverses :
  - Joutes Nautiques ;
  - Subvention OGEC ;
  - Subventions associations ;
  - Subvention classe de découverte centre nautique.

### Le Mot du Maire

Depuis le début de ce mandat, à chaque conseil municipal, nous évoquons la crise sanitaire et toutes les mesures qui nous ont empêchées de mener une vie sociale normale et notamment de nous retrouver, au sein de ce conseil municipal, autour d'un buffet de l'amitié. J'ose espérer que nous allons enfin pouvoir retrouver ces moments de convivialité, peut-être lors de notre prochain conseil fixé le 9 juillet.

Le programme de vaccination nous permet en effet d'être optimistes et le déconfinement opéré depuis quelques jours laisse entrevoir de beaux moments sportifs, festifs, culturels et conviviaux. Quelques événements sont déjà programmés sur notre commune, comme les courses cyclistes aux landes de reine ce week-end, un spectacle culturel sur le site des mégalithes le 19 juin, du théâtre le 10 juillet dans la cour de l'école Georges Hervé, le vide grenier du handball Rance Frémur le 29 août sans oublier le forum des associations le 10 septembre.

A court terme, sur ce mois de juin, les élections départementales et régionales mobilisent beaucoup les services de la mairie, car en tant que chef-lieu de canton, nous avons la responsabilité de la mise sous pli les mardi 18 mai et mercredi 23 juin, épaulés par des agents venus de chaque commune du canton.

Nous venons de distribuer le bulletin municipal de l'été. Bulletin où nous mettons l'accent sur la participation citoyenne à la fois sur le sujet de l'animation jeunesse, la médiathèque, les travaux d'aménagement de la rue de Gervily, les ateliers de l'étude urbaine avec l'atelier de l'Ourcq. Vous avez pu faire connaissance sur ce bulletin avec Justine Dénès qui viendra renforcer l'équipe de la Médiathèque le 28 juillet. Le recrutement de notre animateur sportif est toujours en cours et nous espérons pouvoir le recruter pour la rentrée de septembre.

Par ailleurs vous aurez remarqué le dispositif provisoire d'écluse que nous avons installé, avec les services du département et de la gendarmerie, rue du général de gaulle. Ce dispositif va nous permettre d'étudier les meilleures solutions pour sécuriser ce secteur du pigeon blanc, dans la perspective du futur éco-quartier, et des projets de lotissements sur le secteur de cana. Il s'agira aussi de sécuriser l'accès à l'école st Joseph.

Je vous invite à réserver les dates des prochains conseils, le 9 juillet et probablement le 24 septembre.

## **1- Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin**

M. LEROY, en charge de l'organisation matérielle des élections, rappelle aux conseillers que la réunion de la commission de contrôle a eu lieu le 30 mai.

M. LEROY dresse ensuite rapidement le protocole qui sera mis en place pour faire face à cette double élection.

Ces éléments seront détaillés au cours d'une réunion d'information proposée aux présidents de bureau et aux responsables de créneaux horaires le vendredi 18 juin à 17H à la salle des sports. Cette réunion sera l'occasion de sensibiliser chacun aux conditions de bon déroulement des travaux électoraux des dimanches 20 et 27 juin.

M. LEROY rappelle que cette organisation a demandé la mobilisation de 105 créneaux assesseurs et 36 créneaux scrutateurs soit 141 postes à attribuer pour chacun des deux tours.

A l'issue des opérations de dépouillement, le recollement et la proclamation des résultats seront réalisés à la mairie.

## **2- Point sur l'avancement de l'étude urbaine**

M. le Maire rappelle le contenu de la réunion proposée aux conseillers municipaux le mardi 18 mai pour échanger sur les grands enjeux déjà ciblés par les travaux de l'étude urbaine.

Les travaux se sont poursuivis dès le mercredi 19 mai au cours du COPIL n°2 ainsi que lors de la journée de travail du mercredi 9 juin et ont porté sur :

- l'intérêt de la poursuite du partenariat avec l'Etablissement Public de Bretagne (EPF),
- l'acquisition de la maison Paroissiale de Trigavou,
- l'aménagement de l'espace sportif de Trigavou,
- l'aménagement d'un espace de convivialité à l'entrée de l'Adria,
- la création d'une place avec l'aménagement d'un carrefour dans le bourg de Pleslin,
- les espaces de parking rue du Pigeon blanc pour sécuriser les abords de l'école,
- l'implantation de l'éco quartier,
- la sécurisation de l'axe allant de la rue du Général de Gaulle jusqu'au rond-point de la Grignardais en passant par la Bigotière,
- ...

Ces diverses réflexions seront soumises à la population lors de l'atelier participatif du samedi 3 juillet.

De nouveaux éléments seront présentés aux conseillers à la rentrée de septembre.

M. le Maire porte également l'attention des conseillers sur une réflexion relative à la constitution d'un parc locatif communal à l'usage de premier entrant sur la commune.

## **3- Acquisition de biens appartenant à l'Union Paroissiale des Familles de Trigavou**

Dans le cadre de l'étude urbaine menée actuellement sur la commune, l'Atelier de L'Ourcq nous invite à réfléchir sur l'intérêt d'acquérir la propriété, située 5 rue du Frémur à Pleslin Trigavou. Celle-ci est en vente et s'avère être un site stratégique pour répondre à un projet d'équipement public ou pour répondre aux enjeux de densification de l'habitat en cœur de bourg.

La propriété est composée :

- d'un corps de bâtiment avec au rez-de-chaussée deux pièces et un WC, au premier étage un palier, une salle de bains et deux chambres, au second étage deux greniers aménageables ; s'y ajoutent de part et d'autre un cellier et une chaufferie sur une surface de 157 m<sup>2</sup>,
- d'un jardin de 788 m<sup>2</sup> s'ouvrant sur le chemin de Riquamus.

Après différents échanges entre Madame la Présidente de l'Union Paroissiale des Familles de Trigavou et M. le Maire, un accord de principe sur le montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) net vendeur a été trouvé.

Il a également été précisé à Mme la Présidente qu'une clause de substitution serait inscrite dans l'acte de vente pour que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne puisse éventuellement se substituer à M. le Maire au moment de la signature.

Par courrier du 12 mai 2021, M. le Maire a confirmé par écrit le souhait de la commune de se porter acquéreur de ce bien immobilier, en son nom propre ou par le biais de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui porterait l'opération pour le compte de la commune, au prix net vendeur de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

Attendu qu'il est nécessaire d'attendre l'accord écrit de Madame la Présidente de l'Union Paroissiale des Familles de Trigavou pour la vente de la propriété à la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir, suite à l'accord de principe, l'immeuble cadastré 382 AR 82 d'une surface de 269 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle 382 AR 146 d'une surface de 788 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Union Paroissiale des Familles de Trigavou, pour un montant total d'acquisition s'élevant à 150 000€, prix net vendeur.
- **DÉSIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer l'ensemble des opérations,
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront supportés par la commune,
- **PRÉCISE** que l'acte notarié intègrera une clause de substitution afin que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne puisse éventuellement se substituer à M. le Maire au moment de la signature de l'acte de vente.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### 4- Lotissement de la Ville Even

##### ➤ **Marché de travaux : calendrier opérationnel**

La consultation des entreprises pour ce lotissement de 21 lots libres et 1 macro lot, composé de 1 T4, 3 T3 et 2 T2, a été lancée le mardi 1<sup>er</sup> juin pour une remise des offres au 30 juin à 12h00.

Le marché comprend la viabilisation du lotissement de la ville Even, l'aménagement du chemin communal de la Hérissais ainsi que la création d'une liaison douce reliant le lotissement de la Ville Even et le Bois Rolland.

Les prestations font l'objet d'un découpage en trois lots :

- Lot 1 Terrassement, voirie et assainissement
- Lot 2 Eau potable
- Lot 3 Espaces verts

Et d'un découpage en deux phases :

- Phase 1 : Viabilisation du lotissement de la ville Even, l'aménagement du chemin communal de la Hérissais ainsi que la création d'une liaison douce reliant le lotissement de la Ville Even et le Bois Rolland
- Phase 2 : Viabilisation 2<sup>ème</sup> phase du lotissement de la Ville Even

La validation du choix des entreprises est programmée lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2021. Les travaux pourront démarrer en novembre pour une durée estimée de 6 mois.

Les travaux d'eaux usées seront portés en parallèle par Dinan Agglomération.

➤ **HLM La Rance : convention de réalisation de 6 logements sociaux locatifs**

Pour respecter le règlement du PLU en matière de logement social, la commune de Pleslin Trigavou a choisi de confier la réalisation des 6 logements sociaux du lotissement de « la Ville Even » à la SA HLM la Rance.

Cette opération comprend la réalisation de 6 logements locatifs et de leurs annexes sur la parcelle cadastrée section AX nos39 & 40 pour partie et correspondant au macrolot A du lotissement, d'une surface estimée à 1 292 m<sup>2</sup>.

La contractualisation « Commune, SA HLM La Rance » se traduit par une convention :

Obligations de la commune :

- la garantie des emprunts : La commune s'engage à garantir à hauteur de 50% les emprunts que La Rance sera amenée à contracter pour réaliser le programme défini avec la commune. Elle pourra solliciter Dinan Agglomération pour se substituer à cet engagement.
- L'exonération de taxes : Par délibérations du 18/06/2012 et du 24/09/2012, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les Sociétés ou office d'habitation à loyer modéré de la Participation pour raccordement à l'égout et de la Taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de réalisation des 6 logements locatifs sociaux du lotissement de « La Ville Even » avec la HLM La Rance.

➤ **SDE : Effacement réseaux BT/Infrastructure télécommunication**

A la demande de la commune, le SDE a réalisé une étude concernant le projet d'effacement des réseaux à réaliser sur la voie qui longe le lotissement de « La Ville Even », à savoir la rue de la Boutronnais jusqu'à la Herissais.

**Réseau électrique Basse tension (BT)**

Le projet d'effacement des réseaux basse tension « la Ville Even » présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de **50 000,00 € T.T.C** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

*« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».*

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **16 666.67 €**.

### **Réseau éclairage public**

Le projet d'aménagement de l'éclairage public « la Ville Even » présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de **27 216.00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

*« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».*

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **16 380.00 €**.

### **Infrastructures télécommunications**

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de **17 600.00 € T.T.C.**, (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

*« Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »*

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **17 600.00 €**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le M. Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** les contributions financières ci-dessus exposées soit une contribution communale de 50 646.67 € pour une dépense globale du SDE de 94 816.00 € TTC.

## **5- Aménagement de la rue de Gervily : Retour sur la réunion de lancement et l'atelier participatif**

### ***Rappel des enjeux et objectifs :***

- Apaiser la vitesse et sécuriser les carrefours et les cheminements piétons.
- Un embellissement de la rue par l'aménagement d'espaces qualitatifs.
- La participation citoyenne.
- Assurer un usage mixte de la rue : Accessibilité PMR et mobilités douces.

### ***Planning:***

- Mercredi 02 juin 2021 de 18h à 20h : Atelier participatif avec les riverains. Cet atelier animé par le cabinet ERSILIE a mobilisé près de 30 habitants de la commune qui sont venus débattre sur les attentes du projet et participer au diagnostic de l'existant.
- Jeudi 01 juillet 2021 à 17h30 : Réunion de présentation des esquisses.

- Lundi 27 juillet à 17h30 : Réunion de présentation de l'AVP.
- Fin Septembre début Octobre : présentation en CM et réunion publique

## **6- Aménagement d'une voie douce route de Langrolay**

### **➤ Attributions de subventions**

M. le Maire revient sur le projet municipal d'aménagement de la RD28 route de Langrolay avec :

- la création d'une voie douce du n°51 route de Langrolay jusqu'au vélodrome des Landes de Reine ;
- l'aménagement d'un verger partagé sur un espace communal dans lequel pourrait serpenter une partie de la voie douce avec création d'espaces de pique-nique ;
- l'aménagement d'un parking arboré en surface perméable sur un espace communal à destination des usagers du vélodrome.

Pour rappel, le projet prévoit que la plantation des arbres puisse être travaillée en commun avec l'association « les mordus de la Pomme ».

Le coût total des travaux a été estimé par l'ADAC à 88 000 € HT.

Dans le cadre du plan de relance départemental, ce projet a obtenu un financement de 25 080.00 €

Dans le cadre de la DETR 2021, le projet a obtenu un financement de 24 500.00 €.

Financé à hauteur de 56 % par des subventions, le reste à charge pour la collectivité est estimé à 38 420.00 € HT pour le portage de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** du lancement de l'opération d'aménagement d'une voie douce route de Langrolay.

### **➤ Calendrier des travaux**

Le Choix du maître d'œuvre de l'opération va être réalisé avant l'été pour un début de chantier au cours du second semestre 2021.

### **➤ Déplacement de la limite d'agglomération**

Afin de sécuriser la voie douce et le vélodrome, M. le Maire propose de repousser la limite d'agglomération actuellement située à hauteur de la maison « La Villa des Fleurs » jusqu'au-delà du carrefour. Un arrêté sera pris en ce sens en accord avec les services du Département.

## **7- Route de Dinard : déplacement de la limite d'agglomération**

Afin de sécuriser l'entrée du lotissement route de Dinard, M. le Maire propose de repousser la limite d'agglomération d'une centaine de mètres direction Dinard. Un arrêté sera pris en ce sens en accord avec les services de Dinan Agglomération.

## **8- Médiathèque**

### **➤ Reprise de la demande de subvention pour les extensions d'horaires**

Considérant la reprise des calculs du coût de gestion en personnel affecté à la médiathèque (date de recrutement, profil de l'agent, ajustement des temps d'entretien), M. le Maire propose de modifier la délibération du 9 avril 2021 adressée à la DRAC pour ajuster la demande de subvention.

Les frais supplémentaires de personnel liés au projet d'extension ou d'évolution des horaires de la médiathèque peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC pendant 5 ans :

Pour les bibliothèques communales :

Critères d'éligibilité	Taux d'intervention les 3 premières années	Taux d'intervention les deux dernières années	Observation
Aide de base pour une extension ou évolution des horaires d'ouverture	20 %	10 %	
Equipement conforme aux recommandations du Ministère de la Culture	20 %	10 %	Surface de la médiathèque égale ou supérieure à 0.07 m <sup>2</sup> par habitant + 1 ETP pour 2 000 habitants + 2€ achat de livres par habitants
Zones prioritaires	10 %	5 %	Quartier de la politique de la ville ou zone de revitalisation rurale
Futurs horaires d'ouverture au public égal ou supérieur à la moyenne nationale	10 %	5 %	18 H hebdomadaires pour les communes entre 3 000 et 5 000 habitants
Nocturne ou ouverture sur pause méridienne ou ouverture le dimanche	20 %	10 %	Une nocturne est une ouverture au-delà de 19H
Taux maximal	80 %	40 %	

Considérant que :

- la future médiathèque est de 519 m<sup>2</sup> soit 0.14 m<sup>2</sup> par habitants ;
- le recrutement d'un agent à 28H et le passage de la responsable de la médiathèque à 35 H = 1.8 ETP ;
- le budget d'acquisition de livres est de 2.22 € par habitants ;
- les premiers travaux du Cotech s'orientent vers une proposition minimale d'ouverture de 21 H / semaine avec une nocturne et des horaires sur la pause méridienne (en comparaison la bibliothèque actuelle était ouverte au public à raison de 8 H /semaine avec des créneaux d'ouverture simultanée à la bibliothèque annexe) ;

La Commune de Pleslin Trigavou remplit les conditions pour demander un accompagnement financier à hauteur de 70 % les 3 premières années et 35 % les deux années suivantes.

Considérant que :

- l'agent recruté sera également chargé de développer l'animation numérique du site, l'animation d'un espace jeux vidéo ainsi que la programmation culturelle de la médiathèque ;
- l'entretien du nouvel équipement nécessitera une revalorisation importante des interventions du personnel technique ;
- le recrutement d'un agent pour faire face à l'évolution du service de médiathèque, l'augmentation du temps de travail de la responsable et l'augmentation du temps d'entretien de l'équipement par du



personnel technique entraînent des frais supplémentaires de personnel estimés à 37 488 €€ pour une année complète ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de solliciter l'accompagnement de la DRAC conformément au tableau suivant :

	Dépenses communales	Taux de participation	
2021 (juil. à déc.)	15 505.50 €	70 %	10 853.85 €
2022	37 488 €	70 %	26 241.60 €
2023	37 488 €	70 %	26 241.60 €
2024	37 488 €	35 %	13 120.80 €
2025	37 488 €	35 %	13 120.80 €
		<b>Total</b>	<b>89 578.65 €</b>

### ➤ **Avenant n° 3 GOBIN**

Dans le cadre des travaux de création de la médiathèque, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise GOBIN un marché de travaux en date du 10 mars 2020 pour le lot n°2 Maçonnerie de pierre.

Le marché initial est de 19 250.00 € HT.

Avenant n°1 : + 2835 € HT (mise en place de chapeaux en pierre sur une tête de mur)

Avenant n°2 : + 4 600.00 € HT (reprise de la pierre à l'emplacement des gonds)

L'avenant n°3 d'un montant en moins-value de 2 800.00€ HT est motivé par la diminution de la pose de pierre.

Nouveau montant du marché 23 885.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 21 voix pour et deux voix contre (Mme BICHON et Mme RENAULT) **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 GOBIN en moins-value pour un montant de 2 800.00 € HT.

Sur question de M. FRANKOWSKY concernant la date d'ouverture prévisionnelle de la médiathèque, M. le Maire précise que si le chantier se déroule bien, un peu de retard a été pris à cause du contexte sanitaire et à cause de la pénurie des matériaux qui affecte actuellement de nombreux corps de métiers du BTP. Ces quelques semaines de délai supplémentaire risquent de faire coïncider la fin de l'opération et l'obligation technique de fermeture de toutes les médiathèques imposée par Dinan Agglomération dans le cadre de la mise en place du réseau de lecture. Par conséquent, la date exacte d'ouverture de la médiathèque entre le mois d'octobre et le mois de novembre 2021 reste à préciser.

## **9- Marché de voirie 2020**

### ➤ **Attribution du marché : complément de délibération**

Par délibération du 29 mai 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité a attribué le marché de travaux de voirie 2020 à l'entreprise COLAS pour le montant de 84 936,50 € HT.

En complément de cette délibération, et suite à la demande de la Trésorerie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces du marché.

## ➤ **Avenant n°1**

Dans le cadre du programme de travaux de voirie 2020, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise COLAS un marché de travaux en date du 22 juin 2020.

Le marché initial est de 84 936.50 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value de 11 908.80 € HT est motivé par :

- l'augmentation de surface de plus de 300 m<sup>2</sup> du tapis d'enrobé rue du Champ Bily, entraînant une plus-value d'environ 4000 € ;
- l'augmentation du nombre de mise à niveau des bouches à clés de l'eau potable à 109 unités entraînant une plus-value d'environ 3000 € : Le remplacement de la conduite d'eau potable a été fait sous chaussée par manque de place disponible, alors que l'existante était sous trottoir. Aussi toutes les bouches à clé ont dû être remises à la côte ;
- la création d'un réseau d'eau pluviale avec grilles générée par le plateau surélevé au carrefour des rues de Penthièvre et au Champ Bily pour un coût d'environ 4000 €.

Nouveau montant du marché 96 845.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 COLAS en plus-value pour un montant de 11 908.80 € HT.

## **10- Programme de voirie 2021**

M. LEMOINE, en accord avec les membres de la commission travaux, propose de cibler les voies communales suivantes pour le programme de travaux 2021 :

- Allée du Petit Bois : environ 200 ml
- Contre allée rue Léon Pépin : environ 145 ml
- La Basse Bigotière : environ 310 ml
- La Ville des Champs : environ 260 ml
- Le Lotissement de la Ville des Champs

## **11- Abandon d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Rue Léon Pépin secteur N°190-A1**

M LEMONNIER Thomas a déposé le 19 avril 2021 une demande de permis de construire pour la réhabilitation de l'ancien Proxy en trois cellules commerciales.

Or, ce bâtiment, situé au 24 rue Léon Pépin, et cadastré AB 272, fait aujourd'hui l'objet d'un emplacement réservé dans le PLUiH, et bien que sa suppression soit prévue dans la prochaine modification, celle-ci n'est pas encore effective. Cet emplacement réservé constitue donc un motif de refus pour ce permis de construire.

Il est donc nécessaire de lever cette contrainte pour que M. LEMONNIER puisse mener à bien son projet :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-41 et R151-48, relatifs aux emplacements réservés,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2020-001 du 27 janvier 2020 portant approbation du Plan Local Intercommunal d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat,

**Considérant** que l'évolution de la situation urbaine sur la parcelle AB272 ne nécessite plus la création d'une voirie sur la partie Ouest de la parcelle,

**Considérant** que la nécessité de l'Emplacement Réservé n°179 à vocation de voirie d'une surface de 355m<sup>2</sup> et à destination de la Commune de Pleslin Trigavou est donc rendue caduque,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'abandonner l'Emplacement Réservé n°179 à vocation de voirie d'une surface de 355m<sup>2</sup> et à destination de la Commune de Pleslin Trigavou inscrit au PLUiH de Dinan Agglomération.

- **DEMANDE** à Dinan Agglomération de prendre acte de cet abandon d'emplacement réservé et de procéder à sa suppression du règlement graphique du PLUiH de Dinan Agglomération.

## **12- Calendrier du déconfinement et utilisation des salles communales**

M. CHEVALIER dresse en détail les conditions de fonctionnement des salles municipales dans les différentes phases de déconfinement.

### **Grands principes :**

#### **Entre le 9 et le 30 juin**

Depuis le 9 juin, la salle des sports et la salle Lesaichot sont de nouveau ouvertes aux licenciés des associations avec comme contrainte le maintien de l'interdiction des sports et activités de contacts. Les vestiaires de la salle des sports restent fermés et les participants restent limités à 19 personnes dans la petite salle et à 16 personnes dans la salle Lesaichot pour respecter les distances de sécurité.

#### **A partir du 30 juin**

Les sports et activités de contact sont de nouveau autorisés. Les limitations de nombre de participants ne sont plus imposées mais il est demandé à chaque association de garantir une distanciation physique de 2 mètres entre chaque participant.

La salle des fêtes reste quant à elle fermée jusqu'au 30 juin.

Mme Annie DAROT quitte la séance du Conseil Municipal.

## **13- Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du 09 avril 2021.

Il convient de modifier :

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération du 03.10.2016 par un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération du 29.06.2009 par un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ARRÊTE** le tableau des effectifs désigné ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE D'EFFET	DATE DELIBERATION DU C.M.
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			
1 attaché ou attaché principal	temps complet (35 H)	01.10.2011	18.07.2011
1 adj. adminis. prin. 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2006	15.05.2006
1 adj. adminis. Ppal 1ère classe	35 heures	01.06.2014	17.07.2014
1 adj. admin. ppal 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2019	04.07.2019
1 adj. admin. Ppal 2è classe	temps complet (35 H)	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Admin. Ppal. 2è classe	temps complet (35 H)	01.04.2011	31.01.2011
1 adj. Administratif	35 heures	01.03.2020	21.03.2020
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
1 agent de maîtrise principal	temps complet (35 H)	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. princip. 1ère classe	"	01.06.2009	05.10.2009
2 adj. techniq. ppaux 1ère classe	"	01.07.2013	26.05.2013
2 adj. techniq. Ppaux 2è classe	"	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. Principal 2è classe	"	01.06.2021	11.06.2021
1 adj. Techniq. 1ère classe	"	01.05.2012	23.07.2012
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.03.2010	11.01.2010
1 adj. Techniq. ppal 2è classe	"	01.05.2020	21.02.2020
1 agent de maîtrise Ppal	"	01.07.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. principal 2è classe	"	01.06.2021	11.06.2021
2 adj. Techniq. ou 2 adj. Techniq. Princip. 2ème classe ou 2 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	"	01.09.2019	20.05.2019

## PERSONNEL DE SERVICE

1 ATSEM princip. 2ème classe	30 heures 30	01.01.2021	03.07.2020
1 ATSEM princip 1ère classe	31 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	16 heures 30	01.01.2019	04.07.2019
1 ATSEM princip. 1ère classe	31 heures 30	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. techniq. Princip. 2ème classe	35 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. techniq. 1ère classe	28 heures 30	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. techniq. 2ème classe	30 heures	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. Ppal 2ème classe	30 heures 30	01.01.2019	04.07.2019
1 adj. Techniq. princip. 1ère classe	35 heures	01.01.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	35 heures	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. Ppal 2ème classe	25 heures 30	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. 2ème classe	28 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Technique	28 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. Technique	25 heures 30	01.04.2020	21.02.2020
1 adj. Techniq. ou 1 adj. Techniq. Princip. 2ème classe ou 1 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	32 heures	01.09.2019	04.07.2019
2 adj. Technique	25 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. Technique	30 heures 30	01.02.2021	04.12.2020

## SERVICE ANIMATION

1 adj. d'animation ou 1 adj. d'animation principal 2ème classe 1 adj. d'animation principal 1ère classe	30 heures	01.02.2021	04.12.2020
1 adj. patrimoine ppal 2ème classe	35 heures	01.05.2021	09.04.2021
1 adj. patrimoine ou 1 adj. patrimoine ppal 2ème classe ou	28 heures	01.05.2021	26.02.2021

1 adj. patrimoine ppal 1<sup>ère</sup> classe ou  
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

1 agent contractuel 16 heures 30 01.06.2015 13.04.2015  
adj. d'animation ppal 2<sup>ème</sup> classe

1 agent contractuel 33 heures 15.05.2017 29.05.2017  
adj. d'animation ppal 2<sup>ème</sup> classe  
ou adj. Animation ppal 1<sup>ère</sup> classe

#### **14- Ratios promus-promouvables 2021**

Les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), concernant le déroulement de carrières des agents territoriaux, imposent que pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu soit déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **FIXE** les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l'année 2021 :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

#### **15- Recrutement d'agents vacataires**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à du personnel vacataire pour la mise sous pli des professions de foi et bulletins de vote des candidats dans le cadre des élections départementales qui auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Le taux horaire de rémunération de ces agents est fixé à 10 € 25 brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire ou les adjoints à recruter le personnel vacataire nécessaire.

#### **16- Recrutement d'agents pour exercer une fonction à titre d'activité accessoire**

Dans le cadre des élections départementales qui auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel extérieur à la collectivité pour exercer une fonction à titre d'activité accessoire, à savoir la mise sous pli des professions de foi et bulletins de vote des candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire ou les adjoints à recruter le personnel nécessaire et à inscrire la dépense au budget communal.

## **17- Point sur les travaux**

M. LEMOINE présente un point sur les chantiers en cours sur la commune :

- Gite de la gare : les travaux de rénovation énergétique sont pratiquement finis.
- Médiathèque : bon déroulement des travaux.
- Service technique : livraison du nouveau camion (remplacement suite incendie) et du nouveau tracteur (financement plan de relance départemental)
- Chantier « le village de l'Adria » : remplacement des espaces verts par un enrobé
- Fauchage des accotements : les services techniques interviennent sur chaque site pour préserver la sécurité routière tout en prenant en compte les besoins essentiels de la biodiversité.

## **18- Dinan Agglomération**

### **➤ Politique enfance jeunesse à l'échelle de Rance Frémur**

Mme HUGUERE, Adjoint en charge de la jeunesse, rappelle les objectifs fixés par le conseil municipal en matière de politique jeunesse et confirme le souhait de l'agglomération de transférer les ACM aux communes en 2022.

Les Maires des communes de Langrolay sur Rance, Plouer sur Rance et Pleslin Trigavou se sont mis d'accord pour la réalisation d'une entente intercommunale permettant la gestion mutualisés de ce service qui sera porté par la commune de Ploüer sur Rance.

Aujourd'hui, l'accueil de loisirs géré par Dinan Agglomération sur le site de la Grabotais et les sites annexes de Plouer sur Rance et Langrolay sur Rance est presque saturé et des familles se retrouvent sans solution de mode de garde les mercredis comme durant les vacances.

Afin d'améliorer l'offre de service, il est proposé de recenser les besoins des habitants du secteur Rance Frémur concernant l'enfance, la jeunesse et la mobilité, et ainsi favoriser la mise en place d'une offre cohérente, ambitieuse et harmonieuse sur le territoire.

Un cabinet sera bientôt missionné par les communes désignées ci-dessus pour effectuer cette Analyse des Besoins Sociaux. Puis, début 2022, le CDG 22 viendra apporter son expertise du point de vue organisationnel (RH, perspectives...) et aider à la rédaction des termes de l'entente intercommunale.

Par ailleurs, le Contrat Enfance Jeunesse en cours sur le territoire prend fin en 2021 et la nouvelle contractualisation avec la CAF, nommée la Convention territoriale Globale, permettra de subventionner, en plus des temps péri et extra scolaires, des actions en lien avec l'inclusion numérique, l'habitat ou encore l'insertion. Cette Convention territoriale Globale sera signée par Dinan Agglomération mais chaque commune devra proposer des projets selon ces axes prioritaires.

## 19- Questions diverses

### ➤ Joutes Nautiques

MM. CHEVALIER et HERVE informent les conseillers que la 18<sup>ème</sup> édition des Joutes Nautiques organisée par le Kiwanis Club Dinan Pays de Rance se déroulera le 11 juillet 2021 au port de Dinan-Lanvallay. Ils proposent que la commune participe pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive à cette manifestation.

L'engagement sollicité s'élève à 100 €. Les bénéfices de cette journée permettent au Club Kiwanis d'aider l'enfance malheureuse ou handicapée de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- d'inscrire la commune de Pleslin Trigavou à l'édition 2021
- d'autoriser le versement d'une participation de 100 €.

### ➤ Subvention OGEC

Suite au vote de la dotation pour l'OGEC d'un montant de 450 € par enfant pour l'année 2021, une dotation de 45 450 € a été allouée pour les 101 enfants de Pleslin Trigavou inscrits à l'école privée au 01.01.2021.

Un premier versement de 15 000 € correspondant au 1er acompte est intervenu en février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** un deuxième versement de 15 225 € en juin 2021 et le versement du solde de 15 225 € en octobre 2021.

### ➤ Subventions associations

M. le Maire rappelle la délibération du 09 avril 2021 concernant le vote des subventions aux associations pour l'année 2021. Certaines associations ont présenté leur demande après cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** une subvention de 50 € à l'association « Le Mole ».

Association Beaussais Solidarité – Epicerie solidaire, une première subvention de 280 € a été votée lors du Conseil Municipal du 09 avril 2021. Considérant le contexte sanitaire –Covid 19- et l'augmentation des besoins, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** une subvention complémentaire exceptionnelle de 250 €.

### ➤ Subvention classe de découverte centre nautique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser sur le compte Coopérative scolaire de l'école publique Charles Josselin, une subvention de 432 € 60 correspondant au tiers du coût de la classe de découverte au centre nautique intercommunal.



<b>Thierry ORVEILLON</b>	<b>Loic LEMOINE</b>	<b>Charlotte GESLAIN</b>
<b>Serge CHEVALIER</b>	<b>Sylvie VADIS</b>	<b>Yvon PRESSE</b>
<b>Flore HUGUERRE</b>	<b>Jean Paul LEROY</b>	<b>Jean-Claude ALLAIN</b>
<b>Annie DAROT</b>	<b>Philippe MARTINEAU</b>	<b>Jean-Yves LACROIX</b>
<b>Marie-France SALMON</b>	<b>Françoise GILBERT</b>	<b>Régis CHAMPAGNE</b>
<b>Viviane PICOUAYS</b>	<b>Eric HERVE</b>	<b>Laurent MOUSSET</b>
<b>Valérie MELLOUET-DOARE</b>	<b>Erwan MARIE</b>	<b>Estelle GUIBERT</b>
<b>Céline TAILLARD</b>	<b>Thaïs FOUCRIT</b>	<b>Bernard KODRIC</b>
<b>Françoise BICHON</b>	<b>Bénédicte RENAULT</b>	<b>Laurent FRANKOWSKI</b>